

Catherine WIHTOL de WENDEN, *L'immigration en Europe*, Paris : La Documentation Française, 1999, coll. Vivre l'Europe.

Depuis plusieurs années, le thème de l'immigration suscite une abondante littérature dans nombre de pays européens, mais bien des malentendus demeurent encore, faute d'une plus grande explicitation des termes, d'une meilleure comparabilité des chiffres ou d'une véritable comparaison des réalités qui se cachent derrière les concepts. Si, dans l'Union européenne, on évalue aujourd'hui le nombre d'étrangers à 20 millions, la perception est autre, car elle est plus sensible à la visibilité de la présence dans la cité qu'aux statistiques. Tantôt on parle des étrangers, c'est-à-dire des non-nationaux recensés comme tels dans chacun des pays d'installation, tantôt des immigrés, c'est-à-dire de ceux qui, nés à l'étranger de parents étrangers, ont effectué un parcours migratoire, ou des populations issues de l'immigration, devenues ou non nationales selon les législations des différents Etats mais souvent désignées comme « immigrées » par l'opinion publique.

La confusion demeure, quand on parle d'Europe migratoire, entre les flux (c'est-à-dire les entrants et sortants) et les stocks (c'est-à-dire les populations installées, souvent de longue date, dans les pays d'accueil) et les amalgames entre les questions soulevées par les nouveaux venus et celles relatives à ceux qui sont là depuis plusieurs années ne sont pas rares, alors qu'avec la sédentarisation durable des immigrés et de leur famille les problématiques tendent à être largement dissociées.

Parfois, la confusion devient malentendu quand il s'agit d'aborder la comparaison entre pays européens soupçonnés de produire des « modèles » migratoires (d'intégration, de multiculturalisme, de communautarisme, voire d'assimilationnisme ou d'apartheid), d'être à la source de conceptions opposées de la nationalité (droit du sol ou droit du sang) ou d'interprétations divergentes de l'asile politique, la sensibilité croissante des opinions publiques nationales qui s'arrogent le droit de « contrôler le contrôle » ajoutant à la difficulté du débat.

Une autre imprécision se réfère enfin à l'Europe elle-même: s'agit-il de l'Union européenne ? de l'Europe « de l'Atlantique jusqu'à l'Oural » ? de l'Europe de l'Ouest ? de la politique de l'Union ou de celle des Etats ? Il convient, là encore, de préciser le champ. Dans cet ouvrage, nous traiterons essentiellement de l'immigration dans les pays de l'Union européenne, avec quelques références étendues aux pays d'Europe centrale et orientale. A propos des politiques décidées à l'échelon européen, nous aurons soin de distinguer les questions relatives aux flux migratoires (pression migratoire, volume et typologie des flux, maîtrise des flux, communautarisation des politiques et souveraineté des Etats) de celles relatives à l'intégration (citoyenneté, modalités et domaines de l'intégration, religion et culture). Cette étude sera menée dans une optique comparative, en associant la dimension européenne et l'échelon national, et en remettant parfois en cause les prétendus modèles dans lesquels on enfermerait les pays et leurs immigrés.

Ainsi, la première partie de l'ouvrage sera consacrée à l'analyse des flux migratoires et des politiques (européennes et nationales) de maîtrise de ceux-ci et la seconde partie, aux questions relatives à l'intégration, dans une double démarche tantôt comparative, tantôt monographique.